

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2021288CS0306**

Comité Syndical du 15 octobre 2021

**Date de convocation : 3 octobre 2021
Date d'affichage : 18 octobre 2021**

OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2022 : orientations budgétaires.

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claudy SEGUINAR, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	51
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Les mesures sanitaires contre la Covid-19 mises en place pour la tenue de la réunion :

1. Demande du Pass Sanitaire à l'entrée de la salle
2. Distribution de gel aux délégués par une collaboratrice du SDEG 16, dès l'entrée de la salle
3. Port du masque obligatoire
4. Gel hydroalcoolique à plusieurs endroits dans la salle
5. Sièges installés à plus d'un mètre de distance

6. Distribution avec des gants à chaque délégué de crayon pour les signatures du registre
7. Désinfection du micro après chaque utilisation
8. Aucun cocktail organisé après la réunion.

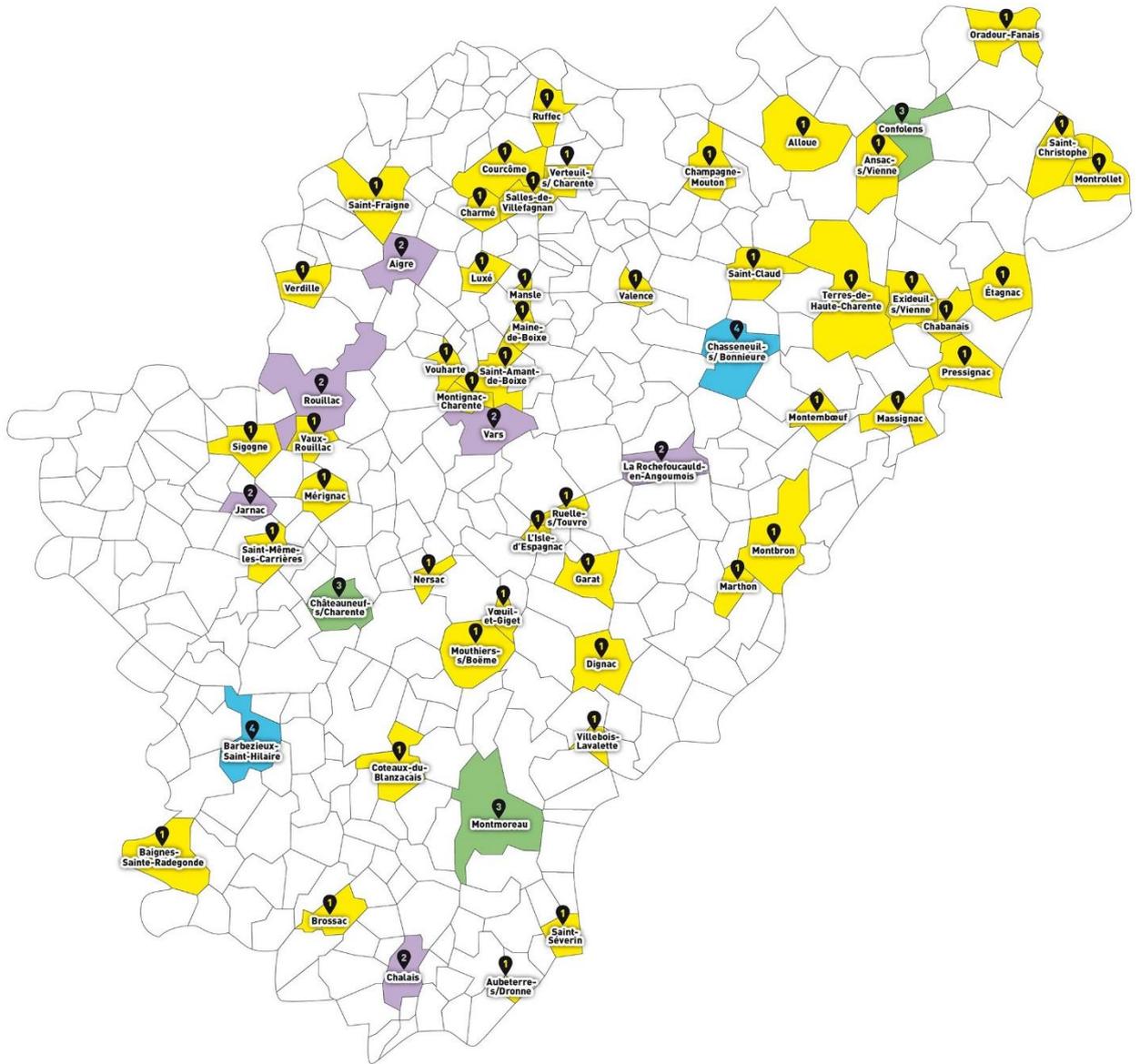
Le Président précise que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition d'orientations budgétaires du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour l'année 2022 est la suivante :

Le plan de déploiement des bornes pour véhicules électriques est terminé depuis le 24 août :

↳ **76 bornes sont désormais en service.**



Rapport d'utilisation des bornes : période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

- ⇒ 2 253 h 44 d'utilisation.
- ⇒ 782 charges soit une moyenne de 2 h 88 par charge et 11,17 charges par borne.
- ⇒ 14 574 kwh de consommation d'énergie.
- ⇒ Top 10 des bornes les plus utilisées :

	Commune	Site	Nombre utilisations
1	Jarnac	Place du Château	81
2	Chasseneuil-sur-Bonnieure	Parking du Gymnase	72
3	Barbezieux-Saint Hilaire	Place du Champ De Foire	70
4	Chasseneuil-sur-Bonnieure	Place de L'Eglise	66
5	Mansle	Place de L'Europe	59
6	Confolens	Place des Marronniers	31
7	Rouillac	Place du Champ De Foire	29
8	Coteaux du Blanzacais	Parking du Cinéma	28
9	La-Rochefoucauld-en-Angoumois	Parking salle des fêtes - La Rochefoucauld	26
10	Barbezieux-Saint Hilaire	Avenue du 14 Juillet	19

Notes : pour l'année 2020 et pour 60 bornes mises en service :

- ⇒ 1 916 h 09 d'utilisation.
- ⇒ 830 charges soit une moyenne de 2 h 30 par charge et 13 h 83 charges par borne.
- ⇒ 4 690 kwh de consommation d'énergie.
- ⇒ Top 10 des bornes les plus utilisées :

	Commune	Site	Nombre utilisations
1	Mansle	Place de L'Europe	96
2	Barbezieux Saint Hilaire	Place du Champ de Foire	89
3	Aubeterre-sur-Dronne	Place du Champ de Foire	60
4	Jarnac	Place du Château	51
5	Rouillac	Place du Champ de Foire	45
6	Chasseneuil sur Bonnieure	Place de L'Eglise	44
7	Dignac	Parking Communal	40
8	Confolens	Place des Marronniers	38
9	Coteaux du Blanzacais	Parking du Cinéma	31
10	Saint Amant de Boixe	Zone d'Emploi	30

L'investissement ayant déjà été budgété, seules les charges de fonctionnement seront à prévoir pour 2022, à savoir :

Dépenses de fonctionnement :

- Energie : 60 000 €
- Superviseur : 35 000 €
- Maintenance : 30 000 €

Recettes de fonctionnement :

- Collectivités : 25 200 €
- Exploitation : 25 920 € (sur la base de 15h/mois)
- SDEG 16 : 53 880 €
- Régularisation factures d'énergie : 20 000 €.

Aucune question n'est posée.

Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2022 concernant le budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques telles que présentées.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.